

	<p style="text-align: center;"><b>Contact :</b>  <a href="mailto:perigueux@attac.org">perigueux@attac.org</a>  <a href="http://local.attac.org/attac24/">http://local.attac.org/attac24/</a>  <a href="https://www.facebook.com/attac.perigueux.nontron">https://www.facebook.com/attac.perigueux.nontron</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Compte-rendu de l'Assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2016</b></p>	<p style="text-align: center;"><i><b>Il s'agit tout simplement de se réappropriier ensemble l'avenir de notre monde</b></i></p>
---	---	--	---

A 18h 30 le quorum des 2/3 des adhérents -48 membres- soit 32 adhérents n'est pas atteint. Seuls 11 adhérents sont présents et un représenté par un pouvoir.

A 19 h l'assemblée générale extraordinaire devient une assemblée ordinaire délibérant à la majorité simple.

Présentation de la nécessité de modifier les statuts du groupe ATTAC Périgueux-Nontron

- Changement du lieu du siège social.
- Départ du président
- Alignement du mode de fonctionnement du groupe sur le national par l'instauration de la coprésidence.

Vote à main levée article par article :

Article 1 : adopté à l'unanimité

Article 2 : adopté à l'unanimité

Article 3 et 4 : adopté à l'unanimité

Article 5 : adopté à l'unanimité

Article 6 : adopté à l'unanimité

Article 7 : adopté à l'unanimité

Article 8 : adopté à l'unanimité

Article 9 : adopté à l'unanimité

Article 10 : adopté à l'unanimité

Article 11 : 11 voix pour, 1 abstention

Article 12 : 11 voix pour, 1 abstention

Article 13 : adopté à l'unanimité

Article 14 : adopté à l'unanimité après modification voir les statuts

Article 15 : adopté à l'unanimité

Article 16 : adopté à l'unanimité

D'autres modifications de détails et d'orthographe sont notées. Le texte des statuts joint à ce compte-rendu tient compte de l'ensemble de ces remarques.